



Mars 2024 - N°9

ARAA actus

La newsletter des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement



Édito

Le début de l'année 2024 marque une étape importante pour la modification du SRADDET avec le lancement de la période de consultation sur les propositions de modifications apportées sur les volets gestion économe de l'espace, logistique, aéroportuaire, climat air énergie et déchets.

Parallèlement, les travaux des ARAA se poursuivent pour vous donner les clés pour mettre en œuvre les nouveaux défis qui s'ouvrent pour les territoires au regard, notamment, des enjeux de sobriété foncière. Vous le verrez, de nouveaux travaux sont ou vont être lancés (plateforme collaborative, rencontres sur les stratégies foncières, ...).

Par ailleurs, cette nouvelle édition de l'ARAA Actus est à nouveau l'occasion de faire la lumière sur un SCoT, le Pays de Valois, et sur un partenaire, "Espaces naturels régionaux ENRx", que nous remercions pour leurs contributions ; occasion également de découvrir les évolutions en cours sur le Grand Beauvaisis.

Bonne lecture.

*Pour les ARAA,
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA
et Aurore Hède, en charge de l'animation régionale*



AU SOMMAIRE



Édito	1
Vers une plateforme collaborative pour les ARAA	2
Les voies et moyens de traiter la vacance de logement : retour sur le webinaire	2
Lancement des travaux pour des rencontres sur des stratégies foncières	2
Modification du SRADDET : la consultation PPA est lancée	3
Portrait de SCoT : le SCoT du Pays de Valois	4
Portrait de partenaire : Espaces Naturels Régionaux	6
L'écho des territoires : un nouveau périmètre pour le SCoT du Grand Beauvaisis	9
A vos agendas	10

Pour mémoire - le plan d'action 2022-2024 des ARAA :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Interconnaissance et interterritorialité ✓ | 5. Stratégies foncières 🏠 |
| 2. Foncier et densité ⌚ | 6. Aménagement économique 🏠 |
| 3. Habitat de demain ✓ | 7. Valorisation des partenaires 🏠 |
| 4. La vacance de logement 🏠 | 8. Foncière rurale 🏠 |

État d'avancement : ✓ réalisé - 🏠 en cours - ⌚ à venir

Retrouvez le plan d'actions détaillé :
<https://2040.hautsdefrance.fr/les-araa-un-plan-d-actions-2022-2024-co-construit-avec-les-territoires/>



Rédaction et conception graphique :
Région Hauts-de-France
Agence Hauts-de-France 2020-2040
Service Aménagement régional

Crédits photos : Agence Hauts-de-France 2020-2040
sauf mentions spécifiques

<https://2040.hautsdefrance.fr/araa>

Vers une plateforme collaborative pour les ARAA

Action 1

Au cours des travaux menés dans le cadre de l'action 1 "interconnaissance et interterritorialité", la possibilité de créer une plateforme collaborative d'échanges et de partage a été soulevée.

Outre la possibilité de centraliser l'ensemble des travaux des ARAA (newsletters, publications, agenda...), cet espace collaboratif permettrait de conforter le réseau, de faciliter le partage d'expériences, de témoignages, de publications, d'échanges directs entre membres sur certains sujets (exemple : la rédaction d'un cahier des charges...) et pourquoi pas la co-production de document.

A l'occasion de la refonte de la plateforme Géo2France, la possibilité de créer cet espace collaboratif nous est offerte.

On vous en dit plus dans les semaines à venir.

Vous voulez participer à sa construction ?

Envoyez-nous un message : araa@hautsdefrance.fr

Les voies et moyens de traiter la vacance de logement : retour sur le webinaire du 25 mars

Action 4

Vous étiez près de 85 participants au dernier webinaire sur les voies et moyens de traiter la vacance structurelle de logement le 25 mars.

Le webinaire est revenu sur les enjeux de travailler sur la vacance et a donné des clés, des leviers pour en sortir, que ce soit par la présentation d'outils ou des retours d'expériences.

Nous remercions le Cerema et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) pour leur partenariat dans l'organisation du webinaire, ainsi que l'ensemble des intervenants.

Le replay sera prochainement disponible et une édition spéciale de l'ARAA Actus en fera la synthèse .



De gauche à droite : Olivier Dupré (Cerema), Maximilien Dumoulin (Ville d'Arras), Peggy Mertiny (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) et Aurore Hède (Région Hauts-de-France)

Crédits : Agence Hauts-de-France 2020-2040

Lancement des travaux pour des rencontres sur les stratégies foncières

Action 5

En partenariat avec les Agences d'urbanisme Flandre-Dunkerque, Oise les vallées et Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, 3 rencontres visant un retour d'expériences sur des stratégies foncières seront organisées dans les prochains mois.

A l'image des Climatour du Cerdd, ces rencontres d'une demi-journée mêleront théorie et visites. Infos à venir

Modification du SRADDET : la consultation PPA est lancée

Depuis son approbation, différentes lois sont venues réinterroger certains enjeux du SRADDET. Aussi, le 23 juin 2022, la Région a engagé une procédure de modification de son SRADDET afin d'intégrer les nouvelles obligations législatives en matière de réduction de l'artificialisation des sols, de logistique et d'aéroportuaire, de prise en compte du changement climatique et de prévention et gestion des déchets.

Au-delà de l'intégration des nouvelles obligations législatives, la Région souhaite, à travers les propositions de modification, conforter une ambition régionale favorable aux habitants que ce soient en termes de :

- réindustrialisation, décarbonation des territoires, de développement de filières d'avenir notamment en termes d'économie circulaire et de dynamiques favorables à l'emploi ;
- préservation des terres agricoles, des ressources et des paysages par la réduction de l'artificialisation des sols ;
- régulation de l'implantation des activités logistiques ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- développement des énergies renouvelables ;
- prise en compte des risques liés au changement climatique et adaptation, notamment le recul du trait de côte, la prévention des inondations... ;
- préservation de la qualité de l'air ; réduction de la facture énergétique des ménages ; réduction des déchets.

A travers son approche, la Région souhaite respecter les spécificités de chacun des territoires, préserver leur capacité à agir, et soutenir une solidarité entre eux.

Ainsi, les propositions de modifications des volets déchets, climat air énergie, gestion économe de l'espace et logistique et aéroportuaire du SRADDET ont pour objectifs de :

- renforcer les objectifs d'atténuation du changement climatique ;
- renforcer la prévention et la valorisation matière pour atteindre les nouveaux objectifs réglementaires ;
- introduire de nouvelles trajectoires chiffrées en termes de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols ;
- optimiser l'implantation des activités et intégrer les objectifs de développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle.

Un bouquet législatif et réglementaire qui réinterroge certains objectifs et règles générales du SRADDET :

- La loi portant lutte contre le règlement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021,
- la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux du 20 juillet 2023,
- la loi industrie verte du 23 octobre 2023,
- la loi différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022,
- la loi AntiGaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020
- la Stratégie nationale bas carbone du 23 avril 2020.

Conformément aux dispositions des articles L4251-5, 6 et 9 du CGCT et L123-19 du CE, la Région met en place une consultation des personnes publiques associées (3 mois) assortie d'une phase de concertation publique (3 semaines), puis une mise à disposition du public (2 mois).

Le calendrier des différentes phases de consultation :

- consultation PPA :
 - volet déchets et climat air énergie jusqu'au 25 avril 2024 ;
 - volet gestion économe de l'espace, logistique et aéroportuaire jusqu'au 20 mai 2024 ;
- concertation publique du 3 avril 2024 au 23 avril 2024 ;
- mise à disposition du public fin mai / fin juillet (dates à confirmer).

Pour en savoir plus :

hautsdefrance.fr/sraddet-donnez-votre-avis

Pour donner votre avis :

sraddet@hautsdefrance.fr

ou par courrier :

Région Hauts-de-France
Consultation SRADDET

151 Avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX



SCoT du Pays de Valois

Principales caractéristiques :



Département : Oise
614,4 km², 62 communes,
54 784 habitants

1 EPCI : Communauté de communes du Pays de Valois

Principale polarité : Crépy-en-Valois

État d'avancement : Le SCoT révisé "Grenellisation" du Pays de Valois a été approuvé le 7 mars 2018

Compte-tenu de sa proximité avec l'Île-de-France, le territoire est fortement imprégné de dynamiques interrégionales, complémentaires avec les dynamiques régionales. L'enjeu du SCoT est de trouver un équilibre au sein des Hauts-de-France avec la mise en évidence d'un axe longitudinale entre la capitale régionale lilloise et la capitale parisienne ; et ce en articulation avec un axe transversal est-ouest Beauvais-Château-Thierry. Pour ce faire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime **4 grandes orientations** :

Dynamiser une économie singulière complémentaire des attracteurs voisins :

- Faciliter le développement d'activités innovantes en inscrivant la stratégie économique du Valois dans les dynamiques internationales, régionales, et franciliennes.
- Profiter du positionnement géographique du territoire pour poursuivre un développement modéré des activités logistiques, localisé dans les territoires identifiés et desservis par un aménagement numérique performant.
- Proposer une nouvelle offre d'accueil pour des activités de services, particulièrement autour des pôles gare.
- Capitaliser sur la Voie verte, le canal de l'Ourcq, les activités équestres, le parc d'attractions de la Mer de Sable, les projets d'équipements hôteliers et les synergies avec les attracteurs touristiques voisins, pour faire du tourisme un levier de développement de la notoriété du Pays de Valois.
- Conforter l'agriculture et la sylviculture dans leur rôle d'acteur économique et environnemental.
- Valoriser la ressource du sous-sol et l'économie circulaire dans le cadre d'une gestion environnementale attentive et qualitative.



Gouvernance

Structure porteuse : Communauté de communes du Pays de Valois

Président : Didier Doucet

Directeur : David Védie

Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne

- Préserver le patrimoine naturel et architectural.
- Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions de logements et à leur impact environnemental.
- Développer un mode d'aménagement évitant la trop grande artificialisation des sols, la banalisation des paysages, l'appauvrissement de la biodiversité et préserver les coupures d'urbanisation dans une logique de qualité urbaine.
- Veiller à une gestion ambitieuse de la ressource en eau, accompagnant le développement résidentiel, touristique et économique.
- Améliorer la performance énergétique du territoire afin de contribuer au bien-être de la population, à la réduction des gaz à effet de serre et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services

- Développer une stratégie de développement des polarités en matière d'accueil de population, d'habitat, d'équipements, et y proposer une accessibilité en transports en commun et des niveaux de services suffisants.
- Maîtriser la consommation foncière en matière de construction de logements en lien avec une politique de qualité architecturale et d'aménagement.
- Poursuivre l'effort de réhabilitation du parc ancien.
- Diversifier l'offre en habitat en proposant une gamme plus large de logements et favoriser la mixité dans les opérations d'habitat.
- Étoffer l'offre de formation du territoire.

Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires

- Affirmer le renforcement des infrastructures et équipements de transports avec les territoires voisins.
- Renforcer les liaisons entre les pôles de développement du territoire.
- Faire des gares des lieux de vie à part entière et favoriser l'intermodalité.
- Encourager la diversification des modes de transports en valorisant notamment les modes doux et les mobilités décarbonées sur les courtes et moyennes distances.

La parole à...

David Védie

Directeur de l'aménagement
à la CC du Pays de Valois (CCPV)

Depuis combien de temps travaillez-vous au SCoT ? Votre parcours professionnel ?

Je suis directeur de l'aménagement de la CCPV depuis mai 2019, la charge du SCoT est une mission parmi d'autres. Cette vision très large des sujets de l'aménagement traités au quotidien (habitat, mobilité, Plan Climat, services à la population, droit des sols, etc.), me permet d'avancer sur une partie du travail grâce à l'identification des problématiques et enjeux structurants du territoire qui se traduiront dans le SCoT.

C'est la deuxième fois de ma carrière que j'exerce des fonctions en lien avec un SCoT, il y a une quinzaine d'années sur celui des portes de l'Eure (territoire avec des problématiques assez similaires au Valois).

Entre temps j'ai exercé des missions de Directeur de l'urbanisme pour une commune moyenne du nord de l'Île de France sur des enjeux plus liés au développement métropolitain et de renouvellement urbain dans de l'habitat privé dégradé sous fortes contraintes notamment d'équilibre financier des opérations.

Une expérience positive à valoriser dans le cadre du SCoT ?

Fort de la dynamique de travail sur le volet de l'aménagement durable dans le cadre du SCoT, il a été décidé en 2018 d'engager le territoire dans l'élaboration d'un PCAET.

Véritable feuille de route des transitions, le Plan Climat de la CCPV traduit en particulier la politique énergétique du SCoT, par la fixation d'objectifs de

développement de l'autonomie énergétique et la réduction des consommations.

L'approche biodiversité et protection des ressources naturelles du SCoT se retrouve également aujourd'hui, non seulement dans le PCAET, mais aussi dans un plan d'action sur la gestion des ruissellements de certains bassins versant du territoire.

Un des résultats, en plus de la réalisation de travaux, sera la traduction dans les documents de planification communaux, des orientations retenues permettant de protéger les biens et les personnes face à la recrudescence de ces phénomènes.

Quelles sont les perspectives de travail sur le SCoT ?

Au conseil communautaire d'avril 2024, sera présenté l'engagement de la procédure de révision du SCoT en vue de sa "climatisation" et de sa mise en compatibilité avec le SRADDET. Le SCoT entend traduire mais ne pas subir ces changements importants pour le développement du territoire du Valois.

Techniquement, l'objectif sera de rendre plus lisible et accessible ce document vu comme très « techno » par les élus. Le SCoT actuel présentant notamment des lacunes en tant qu'outil opérationnel et de suivi de la planification communale.

Il sera question d'y inclure la vision à long terme du territoire adoptée dans le projet de territoire 2023-2033. Par ce SCoT, il sera recherché l'ouverture à la coopération avec les territoires voisins, notamment ceux qui ne sont pas couverts par un SCoT.

Enfin, le SCoT tentera de répondre aux enjeux à venir concernant la santé des habitants et de voir comment l'aménagement peut concourir à une meilleure qualité de vie et donc au bien vivre dans le Pays de Valois.

Espaces naturels régionaux (ENRx) : Une structure d'ingénierie en appui aux territoires et espaces ruraux des Hauts-de-France

Créé en 1978 par la Région sous la forme associative, ENR (Espace naturel régional) avait pour mission à l'origine la gestion des parcs naturels régionaux. (Voir : l'Histoire d'ENRx : <https://www.enrx.fr/enrx/lhistoire-denrx/>).



Devenu Espaces naturels régionaux (ENRx) du fait de son statut public dès 2002, ENRx, institué fédération régionale des Parcs naturels régionaux, s'est forgé une longue expérience en matière d'aménagement du territoire, d'éducation à l'environnement, de développement d'outils techniques d'aide à la diffusion et de mise en œuvre de projets sur ces territoires d'exception.

En 2022, une page s'est tournée par la décision politique de restituer l'ingénierie des Parcs naturels régionaux aux syndicats mixtes locaux. La volonté est de se doter de nouvelles ambitions et missions pour ENRx au bénéfice de l'ensemble des territoires et espaces ruraux de la région Hauts-de-France.



A l'instar du SRADDET adopté en 2020, ENRx souhaite valoriser les fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité : leur contribution à la qualité de vie, à l'agroécologie, à l'alimentation durable, à la production d'énergies renouvelables, et d'aménités rurales méritent d'être préservées et valorisées tout en prenant en compte l'hétérogénéité de ces espaces.

Pour ce faire, ENRx s'est donné **3 nouvelles ambitions** :

- participer à l'aménagement et au développement durable des territoires ruraux,
- préserver les biodiversités comme moteur de développement des espaces ruraux,
- valoriser les patrimoines végétal et animal, agricole et les savoirs faire ruraux.

Face aux disparités entre collectivités en région Hauts-de-France, ENRx souhaite participer à **l'aménagement et au développement durable des territoires ruraux** : de nombreuses collectivités sont sous dotées en ingénierie et ne peuvent mettre en œuvre des projets de transition écologique nécessaires au développement de leurs territoires. Le montage des projets, les dossiers à renseigner, restent des obstacles conséquents lorsque l'on ne dispose pas d'un agent qualifié. ENRx a pour mission de promouvoir auprès d'eux des projets exemplaires mis en œuvre par d'autres collectivités et développer des outils techniques d'aide à la décision, de mise en œuvre, d'animation pour favoriser un aménagement vertueux des espaces publics et ruraux de ces territoires.

Fort de son partenariat avec les Parcs naturels régionaux, ENRx continuera à s'appuyer sur les expériences innovantes mises en œuvre dans leur territoire pour les transférer au bénéfice des territoires ruraux et péri-urbains. Comme pour les opérations Vers un Urbanisme de Qualité, RENOUEUR ou Partons 2.0 (opérations sous maîtrise d'ouvrage ENRx financées par les fonds européens), l'expérimentation de nouveaux modes d'aménagement sera poursuivie par les équipes d'ENRx. La mise en place de nouvelles coopérations entre collectivités en vue de participer à la solidarité territoriale sera également expérimentée. Ces travaux sont menés en concertation avec les services régionaux que sont la Direction de l'Aménagement du Territoire et du logement (DATL) et l'Agence Hauts-de-France 2020-2040.

Le développement des espaces ruraux ne pouvant s'envisager aujourd'hui sans la préservation des biodiversités existantes ou à recréer sur ces espaces, ENRx a également pour ambition de **préserver les biodiversités comme moteur de développement des espaces ruraux** : l'identification, la valorisation, voire la préservation des biens collectifs naturels et aménités rurales présents dans les

territoires ruraux (eau, biodiversité, paysage, services écosystémiques, ressources énergétiques, ressources agricoles et forestières etc.). ENRx contribue depuis longtemps par ces actions à la qualité des paysages par des opérations telles que l'opération régionale "Plantons le décor". L'outillage pédagogique et la médiation scientifique constituent également un axe fort de cette ambition (Voir les outils : <https://www.enrx.fr/ressources/les-outils-pedagogiques/>).



Crédits : Olivier Delvaux



La troisième ambition d'ENRx est la poursuite et le développement d'une mission historique assurée par une partie de son équipe, le Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France : **valoriser les patrimoines végétal et animal, agricole et les savoirs faire locaux**. Aujourd'hui, cette mission de gestionnaire est reconnue par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Il y a 40 ans les premiers arbres fruitiers étaient plantés au verger conservatoire de la ferme du Héron à Villeneuve d'Ascq. Aujourd'hui, le CRRG conserve et valorise plus de 1800 variétés fruitières, 250 variétés légumières, plus de 50 variétés céréalières et 28 races animales régionales, et des ressources historiques. Cette mission se révèle essentielle dans un contexte de changement climatique où la recherche scientifique, la conservation des collections, des ressources génétiques sont des atouts pour savoir ce que l'on pourra planter demain notamment dans des projets de renaturation.

Enfin, gage de la confiance qui est portée à ENRx, le Conseil régional Hauts-de-France, l'office français de la biodiversité, l'Etat et les Agences de l'eau Artois Picardie, et Seine Normandie en ont fait un partenaire associé en lui confiant dès 2022 le portage de la majorité de l'équipe technique de **l'Agence régionale de la Biodiversité Hauts-de-France**.

Une mue profonde qui touche également à la gouvernance du syndicat mixte

ENRx agit sous l'autorité et l'impulsion de son Comité syndical composé d'élus représentant ses quatre membres historiques : le Conseil régional Hauts-de-France comprenant des représentants du CESER et trois des cinq Parcs naturels régionaux. Les élus actuels ont souhaité élargir l'assemblée délibérante aux autres collectivités, notamment aux partenaires historiques de la structure. Le champ territorial d'action étant maintenant celui des Hauts-de-France, il est nécessaire que des collectivités du versant sud de la région puisse débattre des nouveaux projets actions de la structure. Aussi, trois collèges seront mis en place au gré des futures adhésions : un collège Région, un collège Parcs naturels régionaux et un collège collectivités partenaires.

Les projets menés par ENRx en matière de lutte contre l'étalement urbain et de renouvellement de centre bourgs : la preuve par l'exemple

Espaces naturels régionaux travaille depuis longtemps sur ces thématiques : en 2010, désireux de contribuer à une évolution des pratiques était engagée une démarche intitulée **« Vers un urbanisme de qualité, habiter autrement l'espace rural et périurbain »** (VUQ). Préserver les paysages ruraux et lutter contre l'étalement urbain en apportant la preuve par l'exemple était l'objectif. Six communes du territoire ont été sélectionnées et ont été



Crédits : Olivier Delvaux



accompagnées par les Parcs naturels régionaux et des bureaux d'étude pour mettre en œuvre des projets respectant notamment le principe d'économie des terres agricoles et favorisant le recours à la densité dans des bourgs ou centre bourgs.

(<https://www.enrx.fr/wp-content/uploads/2020/10/6-histoires-pour-y-croire.pdf>)

A VUQ a succédé **RENOUER** en 2012, et par exemple l'écoquartier de la verrerie blanche d'ANOR qui faisait l'objet d'un article dans l'édition spéciale de l'ARAA Actus de novembre 2023. La réflexion engagée dans le cadre de RENOUER avait également pour objectif la réhabilitation de bâtiments inutilisés et, à travers cela, mettait l'accent sur la nécessité de développer une stratégie d'ensemble de renouvellement urbain, au niveau communal, voire intercommunal dans les territoires ruraux.

Dernièrement, c'est dans le cadre d'un projet européen INTERREG **"Partons 2.0"** que les équipes d'Espaces naturels régionaux ont assisté des communes rurales de la Région dans des projets sur la valorisation des espaces publics dans les villages et bourgs de Hauts-de-France débouchant ainsi sur la création de jardins partagés, sur la renaissance d'une place de village en mettant en œuvre de nouvelles pratiques de concertation avec les habitants (<https://www.enrx.fr/document/la-valorisation-des-espaces-publics-et-des-parcs-naturels-regionaux-des-hauts-de-france/>).

L'ensemble de ces projets est le fruit d'un travail partenarial élargi comprenant les Parcs naturels régionaux, les institutions régionales, départementales et nationales (Région, CAUE, DREAL, ...)



De nouvelles perspectives pour les années à venir

La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs entre ENRx et la Région Hauts-de-France couvrant la période 2024 à 2026 établit une nouvelle feuille de route et de nouveaux axes de collaboration avec les services régionaux de la DATL et de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040. Elle précise que « les territoires et espaces ruraux des Hauts-de-France constituent la cible prioritaire des actions qui seront mises en œuvre dans le respect des présentes dispositions et des statuts d'ENRx ». La Région pourra s'appuyer sur le syndicat mixte dans ses domaines d'expertise et, si nécessaire, dans les actions mises en œuvre au titre des Parcs naturels régionaux.

Les petites villes transfrontalières face au changement climatique (Clim@Villes et Clim@Monts).

Espaces naturels régionaux s'est fortement investi dans les appels à projets de la nouvelle programmation Interreg VI 2024-2027, notamment autour d'une ambition transfrontalière visant à renforcer la résilience des petites villes aux effets du changement climatique. Il a proposé d'apporter son expertise auprès des partenaires du projet sur les solutions fondées sur la nature et plus spécifiquement sur les aménagements adaptés aux territoires ruraux, bourgs compris. La question de la renaturation des sols artificialisés sera centrale tant dans les espaces densément bâtis que dans les zones périphériques à caractère plus rural.

Espaces naturels régionaux s'appuiera sur son Centre régional des ressources génétiques en tant que pôle régional et transfrontalier des agro-biodiversités des Hauts-de-France pour accompagner les partenaires dans la valorisation des filières animales et végétales en faveur de la résilience de leurs territoires. Ce projet, intitulé « Clim@villes », sera porté par la Province de la Flandre Occidentale (B) comme chef de file. Les priorités porteront sur la réalisation d'expérimentations vouées à être transférées à l'échelle régionale.

De même, ENRx a candidaté en tant qu'opérateur de projet dans le cadre de Clim@Monts qui a pour objectif de renforcer la nature et les paysages sur le secteur des Monts de Flandres. ENRx contribuera à la réalisation d'un plan d'aménagement écologique transfrontalier avec les acteurs locaux. Clim@Monts pourra être l'occasion d'expérimenter des nouvelles formes de renaturation des bourgs des communes rurales.

Un nouveau périmètre pour le SCoT du Grand Beauvaisis

Depuis fin 2023, le périmètre du PÉTR du Grand Beauvaisis s'est élargi à la Communauté de communes du Clermontois portant ainsi le périmètre du PÉTR à 5 EPCI avec la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Commune de la Picardie Verte, la Communauté de Commune du Pays de Bray et la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Parallèlement, des réflexions ont été engagées sur le périmètre des SCoT du territoire entraînant une fusion et le passage de 4 à 2 SCoT, le SCoT du Grand Beauvaisis regroupant le Beauvaisis Clermontois, le Pays de Bray et la Picardie verte et le SCoT de l'Oise Plateau picard dont le périmètre reste inchangé.

Magali Delbouille, Directrice du PÉTR du Grand Beauvaisis nous en dit plus.

De quoi sont nées ces évolutions de périmètres ?

Le contexte législatif évolutif (ordonnance de modernisation des SCoT, ordonnance de simplification de la hiérarchie des normes, loi Climat et Résilience en particulier) a encouragé les territoires à se questionner sur la pertinence des périmètres de SCoT.

C'est ainsi qu'une réflexion a été engagée en 2022 avec les EPCI membres du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PÉTR) du Grand Beauvaisis et deux EPCI voisins afin de tendre vers le périmètre du grand bassin de vie.

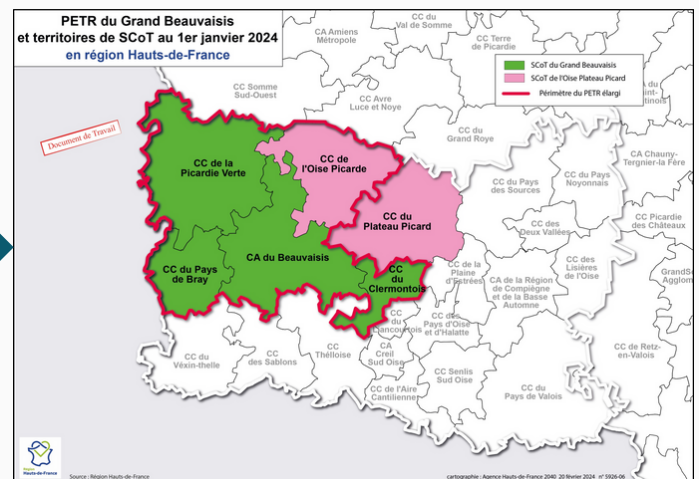
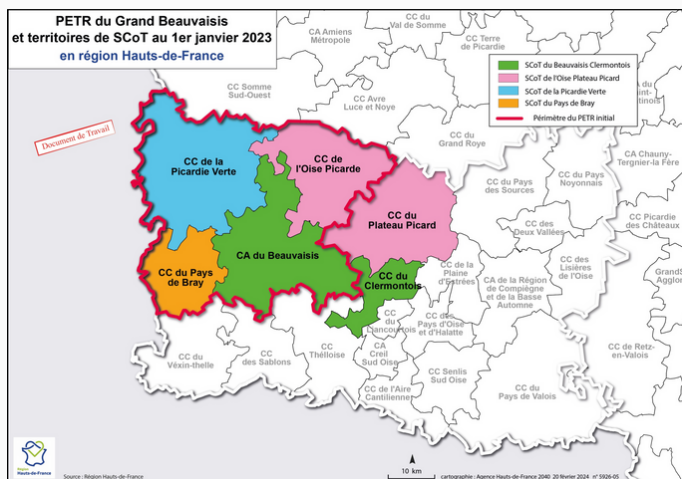
Cette réflexion s'est concrétisée en 2023 avec l'élargissement du périmètre du PÉTR à la Communauté de Communes du Clermontois et avec l'élargissement d'un des SCoT passant de deux à quatre EPCI.

Le périmètre du PÉTR est donc aujourd'hui concerné par deux territoires de SCoT :

- Le SCoT du Grand Beauvaisis (4 EPCI membres du PÉTR)
- Le SCoT de l'Oise Plateau Picard (2 EPCI dont un membre du PÉTR)

Portrait : Magali DELBOUILLE, directrice du PÉTR du Grand beauvaisis

"J'ai commencé ma carrière en agence d'urbanisme (Oise les Vallées) où je suis intervenue sur des dossiers très divers (SCoT, PLUI, PLH, Observatoire, Etude mobilité, Directive Régionale d'Aménagement de l'ex Picardie etc.) Après 10 années, j'ai voulu explorer de l'intérieur le monde des collectivités territoriales, d'abord en EPCI (Communauté de Communes du Val de Somme), en Pôle Métropolitain (Grand Amiénois) et aujourd'hui au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - PÉTR du Grand Beauvaisis. Je suis heureuse de ce parcours alliant différents types de structures, différentes échelles et domaines d'interventions, différentes difficultés à résoudre. Cela a renforcé ma conviction de l'impérieuse nécessité de l'intelligence collective mais aussi de l'exigence et de l'humilité individuelle."



Quelles sont les ambitions du nouveau territoire de SCoT du Grand Beauvaisis, quels bénéfices et avantages à ce territoire fusionné ?

Les élus du SCoT du Grand Beauvaisis souhaitent construire un SCoT commun et ainsi relever le défi d'une organisation de la planification territoriale intermédiaire entre le SRADDET et leurs PLUI à une échelle qui permet une approche géographique systémique et ainsi mieux répondre aux enjeux territoriaux.

Les élus souhaitent également une approche méthodique et pragmatique. En effet, chaque EPCI s'est investi ces dernières années dans des démarches stratégiques ou de planification (PLUI – H ou PLUI-HM, PCAET ou EPE, CRTE, PMS, développement économique etc.), le PETR du Grand Beauvaisis dans des stratégies mobilité, tourisme et observation territoriale. Ainsi, l'ensemble de ces travaux doit être appréhendé comme « matière première » afin d'aller plus loin ensemble dans les réflexions utiles à l'échelle du grand bassin de vie.

De la même manière, les travaux d'échelle SCoT et PETR doivent alimenter les travaux d'échelle EPCI, en particulier au moment de leurs bilans. C'est ainsi un système ascendant et descendant qui est souhaité, permettant une gestion optimale des documents cadres existants et la construction d'une stratégie collective dans le temps.

Quels sont les chantiers en cours, les perspectives de travail pour les mois à venir ?

En ce début d'année 2024, nous allons installer le nouveau comité syndical, prescrire l'élaboration du SCoT commun, lancer le marché public et recruter dès que possible le ou les bureaux d'étude pour nous accompagner dans cette aventure.

Nous allons également organiser l'équipe technique territoriale du SCoT qui repose sur des services issus des EPCI et du PETR.

Enfin nous allons poursuivre les travaux d'échelle PETR afin de nourrir les démarches SCoT, PLUI et toutes autres démarches de nos membres dans une logique de stratégie collective.

A vos agendas

Le CAUE de l'Aisne avec le soutien du Conseil Départemental de l'Aisne propose **un cycle GRATUIT de sensibilisation / formation pour accompagner les territoires**

de l'Aisne dans la mise en œuvre d'une trajectoire énergies renouvelables (EnR) soucieuse de la qualité des paysages et du cadre de vie.

Ce cycle, à destination des élus, des techniciens et des professionnels de l'aménagement, se compose de deux modules comprenant chacun un webinaire et un atelier.

Inscrivez-vous dès maintenant aux premières sessions !

Module 1 « Quels paysages de l'énergie demain pour nos territoires ? »

- Webinaire : le 2 avril (9h30 > 12h)
- Atelier : le 16 avril (14h > 16h30) à Laon

Module 2 « Outils de la planification et intégration des EnR »

- Webinaire : le 28 mai (9h30 > 12h)
- Atelier : le 18 juin (14h > 16h30) à Laon

Plus d'infos (programme et inscription) : CAUE de l'Aisne - robin.sara@caue02.com ou au 03 23 79 00 03 et sur le site Internet du CAUE de l'Aisne : <https://www.caue02.com/>



RETROUVER L'ACTUALITÉ ET LES PUBLICATIONS DES ARAA :
<https://2040.hautsdefrance.fr/araa/>

VOS INTERLOCUTRICES :
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA
Aurore Hède, animation régionale
araa@hautsdefrance.fr

